

Compte-rendu du CSE Siège

23 & 24 janvier 2019



CSE ORDINAIRE DU 23 & 24 JANVIER 2019

Vos élu-e-s CGT

Non aux suppressions d'emplois !

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourcier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard

Représentante syndicale :
Claude Henin

En ouverture de séance, la CGT a dénoncé le plan de suppressions d'emplois sous forme de rupture conventionnelle collective (RCC) que la direction tente de faire avaler aux syndicats. 2 000 départs et 1 000 suppressions de postes d'ici 2022 ! Une saignée sociale sans précédent au moment où se joue la place du service public sur le numérique et où on annonce le triplement des programmes régionaux sur France 3. Les seniors, arbitrairement jugés rétifs au numérique, sont clairement visés par ce plan ; une démarche discriminatoire et irrespectueuse. La CGT a refusé d'entériner cette démarche et appelle à la mobilisation contre cette saignée sociale.

Point 2 – Information/Consultation sur le projet de l'évolution de l'organisation de la Direction de la Production

La direction de la production adapte son organisation à celle de la DGDAP, non plus autour des antennes mais autour des genres gérés par des unités de production transverses.

Peu de changement par rapport au projet présenté en décembre. Il a juste été décidé de regrouper la direction des documentaires et la direction des magazines, jeux et divertissements.

Seul le rattachement des salarié-e-s change; l'activité restera la même en 2019 en attendant la mise en place de la DGDAP. Les ajustements se feront donc dans un second temps.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de l'évolution de l'organisation de la Direction des Moyens des antennes

La direction des moyens des antennes, elle aussi, adapte son organisation à celle de la DGDAP.

Le canal hertzien de France Ô devrait fermer à la mi-2020. Il y aura des perspectives de repositionnement des salarié-e-s en fonction de l'évolution

du pôle Outre-mer, des projets de développement des programmes ultra-marins et du numérique.

Le suivi de ces réorganisations se fera au fil de l'eau avec la commission créée au niveau du CSE Central.

Dans leur avis, les élu-e-s se

sont inquiété-e-s des conditions des déménagements.

Ils seront particulièrement attentifs au maintien des emplois ainsi qu'au respect des conditions de travail des 185 salarié-e-s concerné-e-s des 2 secteurs.

Point 4 – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des éditions de l'information nationale de France Télévisions

Les élu-e-s ont été consulté-e-s sur projet d'organisation des éditions.

Dans les faits, il s'agit d'une nouvelle mouture d'Info 2015 Phase 3 dont la mise en œuvre, en juin dernier, s'est soldée par un échec cuisant, les chefs d'édition prévus pour seconder les responsables d'édition ayant été retirés précipitamment des JT de France 2 au bout de quelques semaines seulement.

Certain-e-s d'entre eux, qui avaient passé le concours interne puis suivi le cursus de formation spécifique ont dû renoncer à leur projet de reconversion.

Ce fiasco s'explique en partie par la volonté de la direction de les faire travailler indifféremment sur toutes les

éditions, chose à laquelle elle a renoncé dans la nouvelle mouture, mais aussi par une formation inadéquate (l'UFTV ne disposant pas de tous les outils nécessaires) et une préparation insuffisante à l'accueil de ces chefs d'édition dans les équipes du JT.

A ce stade, rien n'indique que ces problèmes soient résolus. Aucune précision n'est en effet donnée sur le cursus de formation adapté que devront suivre ces nouveaux chefs d'édition (il est prévu d'en recruter 5).

Des incertitudes demeurent également sur la mise en place des tandems responsables d'édition/chefs d'édition ainsi que sur le management de ces personnels.

A cela s'ajoutent les difficultés

rencontrées lors de la mise en place de cette même Phase 3 d'Info 2015 par les assistant-e-s des services qui doivent à présent (sur France 3) prendre en charge les incrustations des sujets à la place des scriptes (remerciées après des décennies de bons et loyaux services).

Certain-e-s de ces assistant-e-s craignent une surcharge de travail, d'autres sont soumis-e-s à des plannings difficilement conciliables avec leur vie familiale.

Les élu-e-s de la CSSCT (qui remplace le CHS-CT), aidés par le cabinet CEDAET, ont mené une enquête auprès des personnels concernés, dont les conclusions ont été reprises dans l'avis négatif rendu par le CSE.

Point 5 – Information/Consultation relative au projet d'intégration et d'accueil de France 3 Paris-lie-de-France au Siège de France Télévisions

En dépit de la forte opposition au projet des élu-e-s du Siège et de la totalité des instances concernées (DP, CHS-CT, CE, CCE) la direction poursuit dans son projet d'intégrer France 3 Paris IDF (Vanves) au Siège, refusant d'envisager une solution alternative en dépit de l'intérêt montré par plusieurs municipalités de la petite couronne pour accueillir France 3 Paris IDF dans leur commune à moindre coût.

La rédaction de France 3 Paris IDF conserverait son périmètre et son unité, la technique étant quant à elle serait fusionnée dans les différents services du siège.

Le plateau du JT national serait partagé avec celui du JTR de France 3 Paris IDF. Vu l'enchaînement des 2 JT, les répétitions du JT national ne pourraient plus se faire juste avant, elles auraient lieu avant le JTR de France 3 IDF... il y aurait 2 équipes par jour sur le plateau D et la

régie 4, avec une émission France 3 Paris IDF le matin et un enregistrement IDF l'après-midi.

Le motard issu de l'appel d'offres serait maintenu au sein de la rédaction régionale.

Dans leur avis adopté à l'unanimité, les élu-e-s du CSE Siège se sont associée-s à l'expertise du cabinet CEDAET initiée par le CSE Central et le CSE de France 3.

Point 6 – Information/Consultation et recueil des avis du CSE suite aux avis d'inaptitudes prononcés par les médecins du travail concernant plusieurs salarié-e-s

Les élu-e-s se sont abstenue-s sur les avis d'inaptitude concernant 4 salarié-e-s.

Ils ont souligné les conséquences de certaines pratiques managériales sur

l'état de santé des seniors à FTV rendus inaptes à l'exercice de leur métier.

Point 7 – Approbation du règlement intérieur du CSE Siège

Le point a été reporté au CSE de Février.

Point 8 – Désignation des représentants du CSE Siège au CI ORTF

Les élu-e-s ont voté l'adhésion du CSE du Siège de FTV au CI-ORTF. Ils ont désigné 8 représentants pour siéger au

CI-ORTF :
Bernadette Balland, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne,

Aurore Dellino, Claudine Gilbert, Océan Grenier, Michela Law, Gérard Tuscher

Point 9 – Présentation sur le budget Restauration 2019 - Recueil de l'avis

Le budget de la restauration a été voté à l'unanimité des élu-e-s. Le bureau du CSE a

décidé de mettre en place une commission restauration avec un programme ambitieux :

comment bien manger, à des tarifs intéressants, tout en intégrant au mieux les enjeux

Point 10 – Vie du CSE

➤ Les experts du CSE ont commencé leurs travaux. Certains sont en cours de finalisation comme l'audit d'installation et les recommandations de procédures.

➤ La commission des marchés concernant tous les engagements dépassant 30 000 € et la commission emploi formation se sont réunies. Les comptes rendus sont accessibles en ligne.

➤ La commission activités sociales et culturelles se réunit le 28 janvier pour tracer les grandes orientations sur les voyages, l'Arbre de Noël 2019,

les sorties enfants, les concerts spectacles, les nouvelles activités, etc.

➤ L'appartement de Cannes va être rénové. Un investissement conséquent est prévu.

➤ La refonte du livret d'accueil et du logiciel du CSE sont en cours. Le nouveau logo va faire l'objet d'un concours ouvert aux salarié-e-s avec un prix pour le vainqueur.

➤ Le CSE est dans l'attente de la subvention 2019 qui n'échappera pas au couperet des ordonnances Macron puisque le nouveau

calcul se fera sur une assiette rétrécie.

➤ Les bureaux des CSE Siège et Malakoff se sont réunis. Il a été convenu de maintenir pour cette année 2019 une gestion commune des ASC. Ceci fera l'objet d'une convention.

➤ Il a aussi été décidé de mettre en place une gestion directe des ASC à Vaise. Le nouveau mode opératoire a été porté à leur connaissance et se met en place. L'équipe du CSE se déplacera prochainement sur le site à la rencontre des salarié-e-s.

Point 11 – Présentation des plans de charge MFTV et FTR au 30/09/18

MTFV

Des échanges très vifs ont eu lieu avec la direction à propos de la revendication des techniciens de la Régie 4 sur la coupure de 21h à 23h.

La direction refuse d'entendre que les salarié-e-s ne veulent pas perdre le paiement des heures majorées du soir 3 à 4 fois par semaine.

L'internalisation des émissions en Régie 3 crée une surcharge de travail spécifiquement le mardi.

Les salarié-e-s se battent contre le recours à la pause

non indemnisée sur les émissions du mardi (plateau B).

Un préavis intersyndical (Cgt/Cfdt) a été déposé pour le mardi 29 janvier.

Le réalisé des équipes légères est en forte baisse par rapport à l'année précédente ce que n'ont pas manqué de dénoncer les élu-e-s de la CGT.

FTR (Vaise)

Le plan de charge de FTR fait apparaître une baisse d'ETP de plus de 9% par rapport à l'année précédente.

La direction le justifie par des arrêts d'émissions pendant la période des Jeux Olympiques et une réorganisation du travail en cours.

La CGT déplore que plusieurs postes aient été supprimés et demande que l'effort, déjà important pour ce site, ne se poursuive pas sur les prochains départs à Vaise.

La CGT sera attentive aux prochains plans de charge qui permettront de mesurer concrètement les effets de la réorganisation du temps de travail qui a commencé en début d'année.

Point 12 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication CSE

Déploiement de l'organisation

La nouvelle organisation de la Fabrique (ex filière) se met en place. Les comblements de postes de cadres sont en cours.

Pour ce qui concerne la planification, la direction a revu à la hausse le schéma initial pour la période transitoire.

Les locaux sont en cours de réaménagement sur les emprises actuelles afin de rapprocher les collaborateurs en attendant d'être sur la

destination cible. L'ensemble du projet sera présenté au CSE de février.

Construction du Hub de Bois d'Arcy

La construction du hub pour l'accueil de la flotte vidéo mobile commencera le 11 mars.

Il se situe à 24 km du Siège, à 17 km du Franay et 35 km de la Plaine Saint Denis.

Il permettra de recevoir les 5 flottes de la vidéo mobile (en plus du Franay), le pool technique, une partie des

accessoires, sur une surface de 3000 m² au RDC.

Une zone de bureaux en mezzanine est prévue pour préparer des dossiers techniques ainsi qu'une zone d'accueil pour les productions.

Des espaces communs, zones de réunion, de détente, vestiaire pour les collaborateurs et zones de rangement sont prévus.

C'est la CSSCT du CSE Siège qui suivra l'installation de ce nouveau site de FTV.

Point 13 – Information sur le projet de modernisation de la fabrication de l'information (conducteur, montage...)

La direction est venue présenter dans ses grandes lignes le projet ESIS (évolution et sécurisation de l'information et des sports) qui regroupe un certain nombre de projets techniques destinés à harmoniser les process de fabrication de l'info entre l'ensemble des rédactions, Nationales, Sports, Régions, Outre-mer, Numérique.

Le projet NRCS (News Room Computer System) est un projet majeur qui vise à remplacer ou à intégrer tous les systèmes actuels Avid Inews (Outremer), Mona Lisa (réseau France 3), Gilda

(Rédaction Nationale) et Dalet (Franceinfo) utilisés dans les différentes rédactions de FTV au profit d'un seul système d'information central de la fabrication des éditions.

L'appel d'offres devrait être lancé en juin 2019 à la suite de quoi les représentants du personnel seront consultés.

Il s'agira alors d'évaluer avec plus de précisions l'impact d'une telle évolution technologique sur nos futures organisations et conditions de travail.

D'autres projets ont été évoqués comme l'intégration

de France 3 Paris IDF dans lfab, le renouvellement de stockage SAMS du serveur lfab, le renouvellement des stations de montage Imacs et du logiciel Première, la cyber-sécurisation, l'archivage et l'optimisation du mode secours pour Franceinfo.

Enfin une réflexion est en cours sur le plan de continuité de l'antenne, à savoir la mise en place de procédures et solutions technique en cas d'atteinte à l'intégrité de l'immeuble (incendie, crue centennale, cyber attaque).

Point 14 – Information sur les évolutions organisationnelles de la Direction Technologies

La direction des technologies souhaite décloisonner des secteurs traitant de sujets connexes et permettre aux différentes entités de mieux fonctionner ensemble.

Elle crée une nouvelle direction nommée Média Factory regroupant Video Factory (ex direction du numérique), Ingénierie et Process de

Diffusion, Système CDE et SI Antennes.

Le principal objectif est de gérer le media de bout en bout (de la conception des programmes à la diffusion) en traitant de la même façon le linéaire et le non linéaire. FTV pourra ainsi disposer d'une technologie qui permettra de remplir tous les usages qui se

présenteront.

Cela vise aussi à réduire les échelons hiérarchiques pour accélérer la prise de décision.

Pour l'instant les effectifs de 280 salariés ne sont pas impactés.

Affaire à suivre.

Prochaine séance le 20 février. Avant cela, la direction convoque un CSE central extraordinaire le 19 février pour présenter les orientations stratégiques censées justifier son projet de plan de réduction d'effectifs.

Paris, Vaise, le 29 janvier 2019

**Prochain CSE
20 février 2019**

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04